

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

Objet : Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Demande de subvention DETR 2019

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) qui incluent depuis le 1er janvier 2017 la compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ardèche approuvé en 2003 qui prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places caravanes sur la commune d'Aubenas, laquelle n'a pas encore été officiellement concrétisée ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2018 approuvant le lancement de l'opération d'aire d'accueil et sollicitant une subvention à hauteur de 40% soit 407 030 € maximum au titre de la DETR 2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-177-16 octroyant à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas une subvention de 206 521 € au titre de la DETR 2018, soit un taux de 20% du montant prévisionnel des travaux ; modifié par l'arrêté n°2018-276-6 prenant en compte le calendrier prévisionnel des travaux ;

Vu la décision du Conseil Départemental de l'Ardèche en date du 14 janvier 2019 octroyant à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas une subvention de 100 000 € au titre du dispositif Pass Territoires ;

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas a obtenu un taux de DETR de 20% alors que d'autres collectivités ardéchoises ont obtenu un taux de 30% pour réaliser une aire d'accueil au titre des mêmes réglementations (Arche Agglo et communauté de communes Rhône Crussol) ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2018 la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas prend à sa charge tous les frais induits par la mise en place d'une aire d'accueil provisoire dont le foncier (près de 3 000 m²) a été mis à disposition gracieusement par la commune d'Aubenas, soit :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190207-DEL07022019-04-
DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

Les frais de régie (suivi de l'occupation avec signature des conventions d'occupation, régie de recettes pour la perception des redevances de 30€/mois...)

Les frais de fluides eau et électricité s'élevant en moyenne à 3 000 € mensuel étant donné le taux d'occupation actuel

Les frais de location de sanitaires avec nettoyage (6 000 € TTC) et branchements provisoires (5 137,45 € TTC).

Considérant que tous ces frais de fonctionnement de l'aire provisoire ne sont pas éligibles à l'allocation de logement temporaire 2 (ALT2) versée dans le cadre de la gestion des aires d'accueil ;

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la commune d'Aubenas ont fait le choix de réaliser cette aire en milieu urbain et donc à proximité directe de tous les services et équipements comme le prévoit la loi, et que cela induit de fait des frais de travaux plus importants (VRD, dépollution et nettoyage du site, meilleure intégration paysagère...);

Dans ces circonstances, le Président propose aux membres du conseil communautaire de solliciter un complément de subvention au titre de la DETR 2019 pour porter le taux de subvention de 20% à 30%.

Avancement de l'opération et calendrier prévisionnel actualisé

Le président indique que le démarrage effectif des travaux devait avoir lieu le 12/12/2018, mais que cette date a dû être décalée au 14/01/2019 du fait de l'occupation illicite du site par des familles gens du voyage.

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et la commune d'Aubenas ont tout mis en œuvre (augmentation des capacités d'accueil de l'aire provisoire avec nouveaux branchements eau et électricité) pour respecter le planning initial validé avec les entreprises.

Phases	Echéances prévisionnelles	Etat
Consultation Maîtrise d'Œuvre (dont dépôt PA), CT, CSPS, études de sols	4/10/17 => Fin novembre	Réalisé
Etude de sols	Novembre - Mai	Réalisé
Procédure de cession du terrain d'Aubenas à la CCBA	Juillet 2017 à juillet 2018	Bornage 19/07/18 Acte de cession en cours
Modification simplifiée du PLU	Novembre 2017 à mars 2018	Réalisé
Esquisse + réunion concessionnaires	Décembre 2017	Réalisé
Rendu APD	Fin janvier 2018	Réalisé
Rendu PRO / Arrêt coûts prévisionnels	Juin 2018	Validé en Bureau 19/06/18
Dépôt Permis d'Aménager	Juillet - Août 2018	Dépôt 16/07/18 Accordé 22/08/18
ACT / DCE Travaux AO / Analyse / Choix entreprises	DCE : août 2018 AO : 04/09/2018 CAO : octobre 2018 Signature AE : novembre 2018	Délibération 09/11/18 AE signés 06/12/18
Travaux (5 mois)	Décembre 2018 - Mai 2019	Démarrage effectif le 14/01/2019
Réception	Juin 2019	
Mise en service de l'aire	2ème trimestre 2019	Désignation d'un gestionnaire, DCE publié le 14/01/2019

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190207-DEL07022019-04-DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

Plan de financement prévisionnel actualisé

Le Président indique que le montant des travaux a été réactualisé à l'appui des marchés signés avec les différents prestataires.

A ce stade de l'avancement de l'opération, le Président rappelle la difficulté de réaliser des travaux en site urbain non seulement occupé par les familles gens du voyage mais aussi pollué (anciennes activités ferroviaires), avec une difficulté à retracer l'historique du site et des réseaux notamment. Ainsi des frais supplémentaires ont déjà été générés et sont inclus dans la marge d'imprévus de 5% (nettoyage du site, déplacement de caravane, tranchées supplémentaires, sondages réseaux...). La CCBA reste attentive à l'équilibre financier de l'opération et recherche en parallèle des pistes d'économies substantielles.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Prévisionnel octobre 2018 HT	Objet	Montants prévis.	%
Acquisition foncière - frais de cession	207 €	Etat / DETR 2018 (dépenses retenues max : 1 032 609 €)	202 662,70 €	20%
Dommage Ouvrage	0 €			
s/total divers	207 €			
Etude de sols	20 720 €	Etat / DETR 2019	101 331,35 €	10%
Contrôleur Technique	3 880 €	CD07 / Pass Territoires 2018	100 000,00 €	10%
Coordonnateur SPS	1 444 €			
s/total honoraires	94 044 €			
Terrassements, Voiries, Réseaux humides (dont dépollution et fouille)	399 551 €			
Réseaux secs	40 678 €			
Espaces verts	64 926 €			
Constructions préfabriquées	360 736 €	Autofinancement	710 857,80 €	70%
Raccordement Enedis	1 723 €			
Raccordement Orange	1 321 €			
PFAC (Aubenas)	758,18 €			
Divers imprévus sur travaux - 5%	43 295 €			
Branchements temporaires AEP EU	6 281 €			
s/total travaux	919 269 €			
TOTAL HT	1 013 520 €	TOTAL HT	1 013 520 €	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de solliciter de la part de l'Etat une subvention complémentaire à hauteur de 10 %, du coût de l'opération HT, soit d'un montant de 101 331,35 € dans le cadre de la DETR 2019 pour réaliser cette aire d'accueil des gens du voyage, soit un taux réévalué à 30% par rapport à celui acquis en 2018 ;
- de demander une dérogation pour le commencement d'exécution au titre de la DETR 2019, la dérogation ayant été acquise au titre de la DETR 2018 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 février 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190207/DEL07022019-04-DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019